



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

Liberté
Égalité
Fraternité

École Académique de la Formation Continue

École Académique de la Formation Continue
Réf HA/22 23/n°39

Les Abymes, jeudi 13 juillet 2023

Affaire suivie par :
Alain GUILLAUME
IA-IPR SVT
Mél : alain.guillaume@ac-guadeloupe.fr

La Rectrice de région académique
Rectrice d'académie
Chancelière des Universités
Directrice Académique des Services de
L'Éducation Nationale

Harry ARAMINTHE
Directeur de l'école académique de la
formation continue
Tél : 0590 47 82 69
Mél : ea.fc.directeur@ac-guadeloupe.fr

Parc d'activités la Providence
ZAC de Dothémare BP 480
97183 Les Abymes Cedex

à
Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
Mesdames et Messieurs les personnels
enseignants contractuels

Objet : Parcours de formation d'entrée dans le métier pour les enseignants contractuels nouvellement nommés.

Références :

Décret n°2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'État
Décret n°2007-1942 du 26 décembre 2007 relatif à la formation professionnelle des agents non titulaires de l'État et de ses établissements publics

Le Ministère de l'Éducation Nationale préconise et toutes les académiques mettent en œuvre une formation pour accompagner les personnels contractuels dans l'entrée dans le métier d'enseignant. Ce module de formation organisé les jours qui précèdent la rentrée scolaire a pour objectif de rendre ces personnels opérationnels dès les premiers jours de l'année scolaire.

Pour les enseignants contractuels de notre académie recrutés durant l'année scolaire 2022/2023 et ceux nouvellement nommés, nous mettons en œuvre un parcours de formation durant l'année scolaire 2023/2024. Ce parcours de 54h est composé d'un **premier module de 18h pour l'entrée dans le métier, du 28 au 30 aout 2023** (voir planning en pièce jointe). C'est un module avec du contenu à la fois transversal et disciplinaire, dont une partie est commune avec les enseignants stagiaires.

Afin que cette formation de pré-rentree soit la plus efficace possible, nous vous demandons de **démarrer un parcours d'auto-formation** opérationnel dès à présent sur la **plate-forme M@gistère « Enseigner Accompagnement à la prise de poste »** (voir lien ci-dessous) ; il comprend 4 « satellites » dont 3 transversaux et 1 spécifique à votre discipline ; nous vous conseillons de réaliser en autonomie a minima les satellites transversaux 1,2 et 3.

Remarques importantes :

- En cette période de vacances scolaires, nous ne pouvons communiquer avec vous que par l'intermédiaire de votre boîte académique ; ainsi, **ce courrier vaut pour convocation officielle**
- Ce module de formation de pré-rentree ne garantit pas que votre contrat sera reconduit pour l'année scolaire 2023/2024 ; cependant, cette formation pourra être prise en compte pour « l'acquisition ou le renforcement de compétences dans le cadre d'un projet individuel de développement professionnel » et faire l'objet d'une attestation de l'EAFC .

Parcours d'autoformation m@gistère : <https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2788§ion=1>
PJ : Planning module d'entrée dans le métier.

Pour la Rectrice et par délégation
Le Secrétaire Général d'Académie

Christine GANGLOFF-ZIEGLER

Dominique BERGOPSOM

